

Communiqué phytosanitaire

n° 26 du 3 août 2022

SOMMAIRE

Arboriculture

- *Drosophila suzukii*
- Maladie du plomb

Viticulture

- Flavescence dorée
- ESCA

ARBORICULTURE

DROSOPHILA SUZUKII

Les captures dans notre réseau de piégeage restent au même niveau que la semaine dernière (en moyenne, 192 individus par piège). Concernant le monitoring sur fruits, en moyenne 9 % des 150 abricots contrôlés présentaient des pontes de *D. suzukii*, mais avec des attaques très variables selon les lots (0 à 40 % des fruits attaqués).

Restez vigilants sur les variétés tardives et continuez de mettre en place les mesures d'hygiène lors de la récolte.

MALADIE DU PLOMB

La maladie du plomb est provoquée par un champignon, *Chondrostereum purpureum*, et peut se manifester sur la plupart des arbres fruitiers. Elle est toutefois plus fréquente sur les espèces à noyau qu'à pépins. En outre, elle se rencontre sur un très grand nombre d'essences ligneuses forestières et ornementales : érable, charme, peuplier, saule, cytise, sorbier, etc.

Le champignon pénètre dans l'arbre à la faveur des blessures et des plaies de taille. Il se développe ensuite dans les branches et rameaux et peut provoquer des altérations de la couleur du bois de cœur. Sous l'effet d'une toxine sécrétée par le champignon, une mince couche d'air s'interpose entre l'épiderme et le parenchyme de la feuille, ce qui lui donne cet aspect plombé caractéristique. Au début, les symptômes sont localisés et ne concernent qu'une partie de l'arbre. Les branches et les rameaux contaminés ont une croissance ralentie avec un port buissonnant. L'évolution de la maladie est plus ou moins rapide. Elle peut aboutir à la mort de l'arbre en quelques années.

Les fructifications du champignon n'apparaissent à la surface de l'écorce **qu'après la mort des branches ou de l'arbre**. Elles sont de coloration lilas, puis beige ou brune. Les spores qu'elles disséminent sont le principal mode de propagation de la maladie.

La lutte contre la maladie du plomb est très difficile et se limite à des **mesures préventives**. Les arbres atteints doivent être arrachés. Afin que le champignon ne puisse pas former de fructification, le bois (y c. les souches) doit être éliminé de la parcelle et brûlé. Ne pas laisser à proximité des vergers des bois morts. Les plaies de taille doivent être protégées le plus rapidement possible en appliquant un mastic. Désinfecter les sécateurs fréquemment, et particulièrement à chaque changement de parcelle.



VITICULTURE

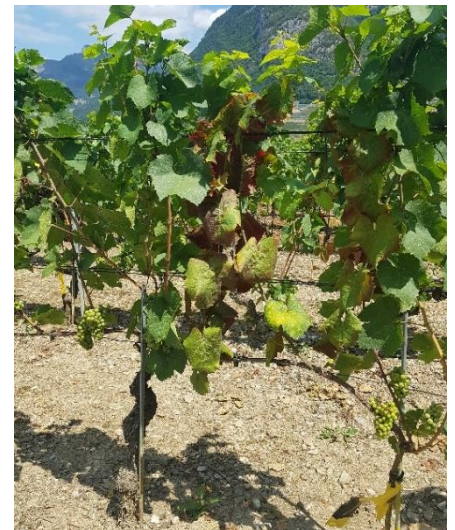
FLAVESCENCE DORÉE

Des ceps atteints de flavescence dorée ont été découverts dans un nouveau secteur. Les personnes concernées ont été directement contactées.

La flavescence dorée est une grave maladie de quarantaine, fortement épidémique en présence de l'insecte-vecteur; elle peut entraîner l'arrachage de parcelles entières si les ceps malades ne sont pas détectés et annoncés rapidement. La maladie du bois noir révèle des symptômes identiques à la flavescence dorée, mais est sans gravité dans nos conditions ; par contre, une trop forte présence peut masquer l'apparition de ceps atteints de flavescence dorée. Seule une analyse en laboratoire permet de les différencier.

Les ceps malades se caractérisent par la présence simultanée des 3 symptômes suivants, généralement limités à une partie du cep (seulement une partie des sarments sont touchés) :

- coloration sectorielle ou totale des feuilles et enroulement du limbe vers le bas
- dessèchement des inflorescences ou flétrissement des baies, qui restent acides
- absence d'aoûtement ou aoûtement partiel des rameaux donnant à la plante un port retombant (symptôme pas toujours net)



Les prospections organisées par l'Office de la viticulture en collaboration avec les vignerons ne suffisent pas pour découvrir d'éventuels foyers. C'est pourquoi il est demandé à chaque exploitant de contrôler méticuleusement ses parcelles et de nous contacter en cas de ceps douteux. Parmi les cépages cultivés dans notre canton, les suivants sont ceux sur lesquels nous trouvons le plus fréquemment des ceps atteints de jaunisse de la vigne, heureusement presque toujours du bois noir : pinot noir, gamay, gamaret, garanoir, galotta, diolinoir, divico, humagne rouge, chardonnay.

Plus d'infos sur www.vs.ch/web/sca/flavescence-doree.

En présence de ceps symptomatiques ou en cas de doute, veuillez contacter sans délai l'office de la viticulture (027 606 76 40) !

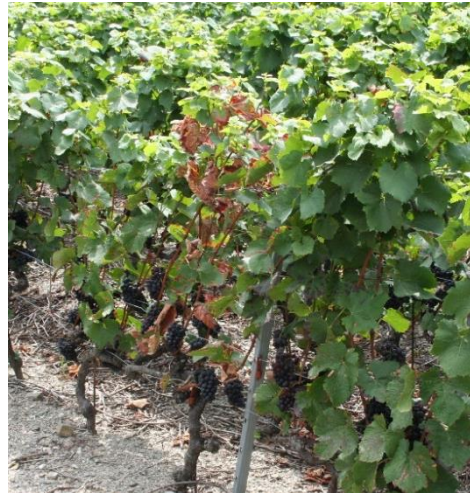
Vous trouvez des illustrations et des compléments d'informations sur le site : <http://www.agroscope.admin.ch>

MALADIE DU BOIS : ESCA

Comme chaque année, des dépérissements subits de ceps s'observent actuellement dans le vignoble. Il s'agit généralement de l'Esca, une maladie provoquée par des champignons pouvant pénétrer dans les ceps en hiver par les plaies de taille fraîches ou par des blessures. Cette maladie est incurable et il n'existe aucun traitement phytosanitaire pour limiter sa propagation. **Laissés dans la parcelle ou dans**



ses alentours, les ceps malades pourraient en contaminer d'autres. Il est donc indispensable de les éliminer correctement, au plus tard avant la nouvelle campagne de taille. D'une façon générale, les bois morts âgés de plus de deux ans devraient être systématiquement sortis des parcelles, stockés en lieu sec ou détruits par le feu.



Service cantonal de l'agriculture